



PORT DIELETTE

**Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire
(A.O.T.) du Domaine Public Portuaire
Port Départemental de Diélette
géré par la Communauté de Communes des Pieux
Tél : 02.33.53.68.78**

Par :

Nom du Demandeur : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
(n° – voie – code postal – commune – pays)

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Adresse électronique : _____

Représentant : La Collectivité l'Organisme Public La Société
L'Association Loi 1901 ou l'Association Syndicale Autorisée

dont la dénomination ou la raison sociale est : _____

Nom et Prénom du Représentant légal _____

Et dont le siège social est situé : _____
(n° - voie - code postal - commune - pays)

N° inscription SIRET ou N° inscription préfectoral (pour les Associations) : _____

souhaite organiser, au Port de Diélette, une manifestation dénommée : « _____

pour la période du _____ à _____ h _____ minutes
(indiquer le jour de la semaine, la date, le mois, l'année et l'heure – indications importantes, notamment pour prise en charge par les Assurances)

jusqu'au _____ à _____ h _____ minutes, inclus.
(indiquer le jour de la semaine, la date, le mois, l'année et l'heure – indications importantes, notamment pour prise en charge par les Assurances)

.../...



Expression des besoins :

➤ Le demandeur de l'A.O.T. désigné en page 1, prévoit :

A) sur l'emprise maritime du Port de Diélette

que _____ navires participent à cette manifestation.

Il s'agit de navires présentant un tirant d'eau de _____ et d'une longueur hors tout de _____, ou d'engins nautiques

(donner le descriptif le plus complet possible)

Et représentant un total estimatif maximum de _____ personnes adultes (18 ans et plus)

et/ou un total estimatif maximum de _____ enfants moins de 18 ans,

➤ Le demandeur de l'A.O.T. désigné en page 1, demande :

1°) à faire évoluer, dans le Port de Diélette et/ou faire entrer dans le Port ou faire sortir du Port, à la période indiquée ci –

dessus, ces bateaux et/ou engins et/ou plongeurs et/ou nageurs et/ou autres (à préciser) _____

2°) à réserver des pontons en nombre suffisant pour permettre aux bateaux de stationner dans le Port de Diélette, le temps

de la manifestation, ce qui représente _____ journées consécutives et/ou _____ nuitées consécutives,

B) sur le Domaine Public Portuaire (à terre) :

3) à occuper temporairement un ou _____ emplacement (s) sur le Domaine Public Portuaire de Diélette

(indiquer le nombre)

sur le Terre – Plein Est - Commune de Tréauville

et/ou sur le Terre – Plein Ouest Commune de Flamanville

surface en m² souhaitée pour chaque emplacement _____

Et représentant un total estimatif maximum de _____ personnes (adultes et enfants moins de 18 ans)

Soit, pour la totalité de la manifestation, un total approximatif des participants (soit A+ B adultes et enfants) : _____

4°) Sur cet ou ces emplacements, le demandeur de l'A.O.T. demande à installer :

(par exemple tables – chaises (nombre à indiquer) – chapiteau – barnum, podium... (surfaces d'emprise à indiquer) – sonorisation – etc....)

5°) il demande à utiliser _____ borne (s) fournissant de l'électricité

6°) il demande à utiliser _____ borne(s) fournissant de l'eau potable

7°) Il joint à la présente une attestation d'Assurances, couvrant les risques liés à la manifestation envisagée et s'engage à transmettre une nouvelle attestation d'assurances valable au moment de l'évènement qu'il organise (l'absence de transmission de ce dernier document huit jours avant la date de l'évènement vaut annulation de l'A.O.T.)

8°) En cas d'annulation de la manifestation envisagée, le demandeur s'engage à prévenir la Communauté de Communes, **par écrit**, dès que possible, et par tout moyen à sa disposition (courrier, courriel, télécopie...) – Voir en page 3 - Procédures et informations.

Fait à _____, le _____

(jour/mois/année)

Signature du demandeur :

.../...



Procédures et informations

- a) Le demandeur indique **par sa signature, qu'il a bien noté** que le présent document est une demande de réservation d'emplacements temporaires **qui ne vaut pas accord et qu'une décision lui sera notifiée par courrier qu'elle soit négative ou positive**. *L'absence de réponse de la part de la Communauté de Communes des Pieux ne vaut pas acceptation de la présente demande. Tant que la notification favorable n'aura pas été transmise au demandeur, l'A.O.T. ne sera pas donnée. Il appartient au demandeur de se renseigner auprès de la Collectivité,*
- b) Le demandeur fait précéder sa signature de la mention manuscrite « Bon pour réservation » et complète, s'il existe avec le cachet de la Collectivité, de l'Association, la Société ...,
- c) **Le demandeur est seul le responsable juridique de la manifestation qu'il organise – Il est le seul interlocuteur de la Communauté de Communes des Pieux,**
- d) Cette demande est un document original à adresser en un seul exemplaire, au moins deux mois avant la date souhaitée pour l'A.O.T. et ce, notamment pour permettre d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, en particulier celles liées à la sécurité maritime. A défaut de respecter ce délai minimum, elle ne pourrait être examinée. Cette demande ne vaut pas acceptation par la Communauté de Communes des Pieux et cette demande d'A.O.T. ne dispense par l'organisateur de la manifestation d'obtenir, si besoin est, d'autres autorisations (autorisation de navigation sur le Domaine Public Maritime hors limites de la zone portuaire de Diélette, CROSS, Mairies, Pompiers, etc..),
- e) Le fait d'organiser une manifestation publique sans autorisation ou d'avoir faussé une déclaration pour obtenir l'autorisation est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende- Code pénal L 431 -9,
- f) Conformément à la délibération du Conseil Communautaire relative aux tarifs du Port de Diélette, une redevance est prévue pour les A.O.T. (cf site Internet de la Communauté de Communes ou Bureau du Port de Diélette).

Pour toute information complémentaire :

- le Bureau du Port de Diélette
Terre Plein Est - Tréauville (50340) :
Téléphone **02 – 33 – 87 – 68 – 78**,
Télécopie : **02 – 33 – 53 – 68 – 79**,
Courriel : portdielette@cc-lespieux.com,
- La Communauté de Communes des Pieux
31, route de Flamanville – Les Pieux (50340)
Téléphone **02 – 33 – 87 – 68 - 00**,
Télécopie : **02 – 33 – 01 – 83 – 64**,
Courriel : ccdp@cc-lespieux.com

Cadre réservé aux Services

Demande d'A.O.T. reçue à la Communauté de Communes des Pieux, le _____
(cachet de la Poste ou « Courrier Arrivée » de la Collectivité faisant foi)

Demande transmise pour avis à Bureau du Port de Diélette et en parallèle à l'Autorité Portuaire,
le _____ par _____

Avis Favorable Avis défavorable et commentaires éventuels du Bureau du Port :

Avis Favorable Avis défavorable et commentaires éventuels de l'Autorité Portuaire

Décision Positive ou **Décision négative** transmise au Demandeur, le _____

_____ par _____